



**Société
des traversiers
du Québec**

AVIS DE PROJET

ÉTUDES PRÉPARATOIRES À LA RECONSTRUCTION DU QUAI DE RIVIÈRE-DU-LOUP

**STQ : 1332 S09 N547
N/RÉF.: 1072**

PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Octobre 2001

Tecsult en association avec Groupe Conseils LaSalle Inc. et Robert Hamelin & Associés Inc.



Groupe Conseils



ROBERT
HAMELIN
& associés

463, RUE LAFONTAINE, RIVIÈRE-DU-LOUP, QUÉBEC, CANADA G5R 3C3
4700, BOULEVARD WILFRID-HAMEL, QUÉBEC, CANADA G1P 2J9

Table des matières

1.0	Identification	1
1.1	Promoteur.....	1
1.2	Consultant.....	1
2.0	Titre du projet	1
3.0	Objectifs et justification du projet	2
4.0	Localisation du projet	2
5.0	Propriété des terrains	3
6.0	Description du projet et de ses variantes	3
7.0	Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet	4
7.1	Milieu physique.....	4
7.2	Milieu biologique.....	6
7.3	Milieu humain.....	7
7.4	Principales contraintes et préoccupations.....	10
7.4.1	Préoccupations environnementales :	10
7.4.2	Préoccupations concernant la population de bélugas :	11
7.4.3	Préoccupations sur la procédure d'évaluation environnementale du gouvernement :	11
7.4.4	Quelques préoccupations supplémentaires :	11

INTRODUCTION

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Depuis l'entrée en vigueur, le 18 juin 1993, de la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (chap. 44), tout projet d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire ou de dépôt de matériaux secs, au sens du Règlement sur les déchets solides, est aussi assujéti à la procédure prévue à la section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre de l'Environnement de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire avis de projet sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en trente copies. Comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publique du dossier.

Dûment rempli par le promoteur ou le mandataire de son choix, l'avis de projet est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère de l'Environnement
Direction de l'évaluations environnementales
des projets industriels et en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3933
Télécopieur : (418) 644-8222

Février 2000

À l'usage du ministère de l'Environnement	Date de réception _____
	Numéro de dossier _____

1.0 Identification

1.1 Promoteur

Société des Traversiers du Québec

Adresse 109, rue Dalhousie, Québec, G1K 9A1

Téléphone (418) 643-2019

Télécopieur (418) 643-7308

Responsable du projet : Monsieur Denis Mainguy, ing.

1.2 Consultant

Consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)

Consortium Tecsuit-Lasalle-Hamelin

Adresses : 463, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, Q, G5R, 3C3 (1)
4700, Boul. Hamel, Québec, Qc G1P 2J9 (2)

Téléphones : (418) 863-6457 (1)

(418) 871-2444 (2)

Télécopieur : (418) 871-5868 (1 & 2).

Adresse électronique gsavard@tecsult.com

Responsable du projet Ghyslain Savard, ing.

2.0 Titre du projet

Études préparatoires pour la construction du quai de Rivière-du-Loup.

3.0 Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

Les quais utilisés par le traversier de Rivière-du-Loup arrivent au terme de leur durée de vie utile et ils devront être reconstruits prochainement. Par ailleurs, l'ensemble de la zone portuaire est soumis à un envasement important, nécessitant des dragages d'entretien de 25 000 à 45 000 m³ par année.

Le projet vise à élaborer des scénarios d'aménagements portuaires permettant d'étudier l'ensemble des éléments du dossier à un niveau de détail qui rendra possible la prise de décision au regard d'un scénario rencontrant les objectifs de services et de fonctionnalité du projet tout en tenant compte des contraintes techniques, physiques, environnementales et financières inhérentes à sa réalisation.

Ce projet se situe à l'étape des études préparatoires pour la reconstruction du quai de Rivière-du-Loup et englobe l'évaluation environnementale du scénario de réalisation qui sera retenu.

4.0 Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser et inscrire, si connus les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités touchés). Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

Le site des travaux est localisé à l'emplacement actuel du quai de Rivière-du-Loup où à proximité immédiate. (voir carte cadastrale ci-jointe en annexe). Les quais actuels occupent les lots de grève et en eau profonde numéros 1-251-9, 768 et 769 du cadastre officiel de la ville de Fraserville, de la circonscription foncière du Témiscouata.

5.0 Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Les terrains et les lots d'eau concernés par le projet et montrés sur le plan cadastral en annexe appartenant à Transport-Québec.

6.0 Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Le projet vise à reconstruire le quai de Rivière-du-Loup et à y maintenir un service de traversiers dans une zone ayant un tirant d'eau de 5 m. Dans la mesure du possible l'aménagement doit tenir compte des besoins des autres usagers (croisiéristes, marina, projets municipaux). Selon les scénarios envisagés, la reconstruction du quai de Rivière-du-Loup peut englober les activités suivantes :

- mise en place d'un rideau de palplanches ;
- excavation et la réutilisation des matériaux en place (digues existantes) ;
- remblayage derrière le rideau de palplanches ;
- remblayage en milieu hydrique, y compris la mise en place de pierres de protection et de pierres de carapaces ;
- construction d'épis de protection ;
- aménagement du terrain (aire de stationnement, bâtiment de services, électricité, etc.) ;
- construction d'un embarcadère pour le transbordement des véhicules (structure d'acier, système hydraulique) ;
- fondations sur pieux circulaires en acier.

Les spécialistes en ingénierie ne prévoient pas à prime abord d'activités de dragage ou de dynamitage en milieu fluvial pour la réalisation de ce projet

7.0 Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet, ainsi que les principales contraintes prévisibles (zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.).

7.1 Milieu physique

La zone des travaux est localisée sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent au quai de Rivière-du-Loup à Rivière-du-Loup. Une bathymétrie détaillée du secteur visé par les travaux a été réalisée. Localement, la profondeur varie entre 0 et 7 m à marée basse.

Le quai de Rivière-du-Loup est localisé dans le prolongement de la Pointe-de-la-Rivière-du-Loup. L'embouchure de la rivière est située à environ 500 m du quai. Les dépôts meubles à proximité du quai sont composés principalement de sable, graviers littoraux et argiles post-glaciaires. Deux estrans vaseux se situent à proximité du quai. Un est situé au sud du quai avec une superficie de 5 km² et l'autre se trouve au nord avec une superficie de 2 km².

La marée dans la région de Rivière-du-Loup est de type semi-diurne. L'élévation marégraphique de la pleine mer supérieure moyenne est de 4,5 m, celle du niveau moyen est de 2,6 m et celle de la basse mer inférieure moyenne est de 0,3 m. Les courants localisés dans le chenal du sud situé à 4 km au large du quai varient entre 3 nœuds (150 cm/s) vers l'amont lors du flot et 4 nœuds (200 cm/s) vers l'aval lors du jusant. Au site même du quai, la vitesse moyenne du courant est de 47 cm/s. Les vitesses maximales peuvent atteindre 120 cm/s.

Les vents forts jouent un rôle important sur la circulation de la masse d'eau de la région de Rivière-du-Loup. Les vents forts du nord-est prolongent la durée du flot et augmentent les vitesses du courant de flot tout en diminuant la vitesse et la

durée du jusant. Les vents forts du sud-ouest produisent l'effet contraire en augmentant la durée et la vitesse du jusant et en réduisant la durée et la vitesse du flot. Le quai est exposé principalement aux vagues provenant des secteurs sud-ouest, ouest-sud-ouest, nord-est et nord-nord-est. Les vagues les plus hautes proviennent plus fréquemment des directions nord et nord-nord-est.

Les processus sédimentaires sont très actifs dans la région de Rivière-du-Loup. Les Consultants Carrier, Trottier, Aubin et Assoc., 1986 ont réalisé en 1985 une étude sur les mécanismes sédimentaires responsables de l'envasement du port. Leurs conclusions sont les suivantes:

- le quai de Rivière-du-Loup offre en permanence des conditions favorables à la sédimentation ;
- la sédimentation observée est principalement constituée de particules fines (sable fin, 10 - 15 %; silt, 40 - 45 %; argile 40 - 50 %) ;
- l'origine des dépôts est mixte; une partie provient des sédiments en suspension contenus dans la zone de turbidité de l'estuaire moyen et une autre partie provient de la remise en suspension ;
- des sédiments fins recouvrant les estrans vaseux à proximité du quai ;
- dans un cycle de marée, la sédimentation semble être associée principalement à la phase montante et à l'étale de pleine mer ;
- les concentrations de matières en suspension entrant dans le port augmentent avec l'importance du marnage et l'intensité des vents ;
- les résultats de l'étude ne montrent pas de différences saisonnières significatives.

Les sédiments de la zone portuaire respectent pour la plupart les seuils d'effet mineurs (SEM) des "Critères intérimaires d'évaluation de la qualité des sédiments du Saint-Laurent". Seuls l'arsenic, le chrome et le nickel présentent des concentrations dépassant légèrement le SEM. Cependant, des tests de toxicité sur l'algue *Selenastrum capricornutum* réalisés par le Centre Saint-Laurent en juin 2000 n'ont pas démontré d'effets toxiques pour ces sédiments.

La glace commence à apparaître dans le port vers la mi-décembre. Le dégel se produit habituellement entre la fin mars et la mi-avril. Lors de la période maximale

d'englacement, le port est pratiquement recouvert d'une glace d'une épaisseur inférieure à 1 m.

7.2 Milieu biologique

La végétation du secteur est principalement localisée dans les marais salés dominés par la Spartine alterniflore de la zone intertidale. Plus particulièrement, il y a présence de deux marais très productifs dans le secteur soit l'un dans l'anse de la rivière-du-Loup et l'autre à l'anse au Persil

Le Béluga, le *Phoque commun* et le *Phoque Gris* sont régulièrement observés à proximité du quai de Rivière-du-Loup. Le secteur serait utilisé à des fins d'alimentation. Il n'y a cependant pas de reproduction de ces mammifères marins dans le secteur.

La région de Rivière-du-loup est reconnue pour la présence de sauvagine. Les marais estuariens sont très utilisés par les oiseaux comme aires de repos et d'alimentation lors de leur migration. Les espèces dominantes du secteur au printemps sont le canard noir, les bernaches et les oies. L'automne, les espèces dominantes sont les canards barboteurs, les canards plongeurs et les canards de mer.

Les marais sont utilisés par le canard noir à des fins de reproduction. L'anse au Persil est considérée comme une halte migratoire importante pour les bernaches. De plus, deux espèces continentales ; le grand héron et le bihoreau gris, se reproduisent dans l'estuaire moyen du fleuve Saint-Laurent. Il y a donc une possibilité que ces deux espèces se reproduisent dans le secteur du quai de Rivière-du-Loup.

Pour la faune ichthyenne, le secteur à l'embouchure de la rivière-du-Loup est utilisé à des fins de reproduction par *l'Épinoche à trois épines* et *l'Épinoche tachetée*. Il y a également, au large du quai, une aire de reproduction potentielle, pour le Capelan. L'anguille d'Amérique est présente dans le secteur du quai de Rivière-du-Loup. Surtout en automne lorsque les reproducteurs effectuent leur migration pour aller se reproduire dans la mer des Sargasses. D'autres espèces sont retrouvées à proximité du quai. Cependant, aucune aire de migration ou de reproduction n'est connue pour ces espèces dans le secteur du quai de Rivière-du-Loup.

Il n'existe pas d'études spécifiques concernant la faune benthique dans la zone des travaux.

7.3 Milieu humain

Le projet se situe dans les limites de la municipalité de Rivière-du-Loup. Celle-ci constitue le centre commercial de la MRC de Rivière-du-Loup. En 1996, sa population s'élevait à 14 700 habitants. À ce moment, sa superficie était de 16,88 km² ce qui lui conférait une densité de 872 hab./km²

L'économie locale est diversifiée. Elle se concentre principalement sur le commerce au détail, l'industrie, la justice, la santé, l'éducation l'activité culturelle et les loisirs. En périphérie, les activités agricoles et forestières prédominent.

Dans le secteur immédiat du quai, on retrouve une dizaine d'habitations réparties dans un rayon de 500 m. Toutefois, la topographie du secteur empêche la majorité des habitants de ces résidences d'avoir une vue directe sur le quai.

Selon le plan d'urbanisme de la ville de Rivière-du-Loup, certaines zones doivent être protégées en raison de leurs intérêts particuliers. La pointe-de-la-Rivière-du-Loup, au bout de laquelle se trouve le quai de Rivière-du-Loup est désignée "territoire d'intérêt historique et patrimonial". Au sud de cette pointe, l'estran

adjacent au tracé de l'autoroute 20 est désigné "territoire d'intérêt naturel" dû à son potentiel pour l'observation d'oiseaux. Les installations portuaires sont situées dans une zone désignée "aire de transport et de commerce par voie d'eau".

La pêche commerciale est très limitée dans la région de Rivière-du-Loup. Selon les informations du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (1997), la région compterait seulement quatre pêcheurs commerciaux. Seulement deux espèces de poissons sont capturées commercialement dans le secteur : le *Hareng atlantique* et l'*Anguille d'Amérique*. La pêche au hareng s'effectue pendant les mois d'avril et mai. La pêche à l'anguille se déroule en automne. Elle se pratique principalement dans la région de Kamouraska. Il y a cependant des débarquements au quai de Rivière-du-Loup. Ce quai est donc utilisé par les pêcheurs commerciaux, principalement durant les mois de mai et de novembre. L'effort de pêche est pratiquement nul durant l'été.

Il y a cependant une pêche sportive à l'*Éperlan arc-en-ciel* à l'extrémité du quai de Rivière-du-Loup. Cette pêche se déroulerait principalement au cours du mois d'août. Cette pêche serait pratiquée par un faible nombre de pêcheurs sportifs.

Le trafic maritime de la région se fait principalement au port de Gros Cacouna. Ce dernier est situé à environ 5 milles nautiques en aval de Rivière-du-Loup. La partie commerciale du quai de Rivière-du-Loup est désaffectée. Par conséquent, le trafic maritime ne transite pas par la zone à l'étude. L'infrastructure portuaire de Rivière-du-Loup permet néanmoins de relier Saint-Siméon sur la Côte-Nord grâce au service de traversier. Cette traverse est reconnue comme un service essentiel par le gouvernement du Québec. En 1992, 181 315 passagers ont utilisé ce traversier.

La fréquence de passages du traversier est variable selon les périodes de l'année. Selon l'horaire de la saison 2000-2001, le nombre de passages s'établit ainsi:

- fin avril à mi-juin: 6 passages/jour
- mi-juin à mi-juillet: 8 passages/jour

- mi-juillet à mi-août: 10 passages/jour
- mi-août à fin août: 8 passages/jour
- fin août à fin novembre: 6 passages/jour
- fin novembre à début janvier: 4 passages/jour

Ce lien maritime est également utilisé pour approvisionner la Côte-Nord de produits en provenance du Bas-Saint-Laurent ainsi que de produits pétroliers. La Société des traversiers du Québec n'est pas responsable de ce service. Son exploitation est confiée à une entreprise privée, la Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon inc.

À l'intérieur du quai, on retrouve la marina du Club nautique de Rivière-du-Loup inc. Cette dernière est considérée importante pour l'économie de la région. Cette marina compte 60 places à quai et une capitainerie. À cause d'un envasement constant, elle est maintenant accessible à compter de trois heures avant la marée haute, jusqu'à 3 heures après la marée haute.

Il existe également une entreprise, la société de Croisière AML inc, qui exploite un service d'excursion d'observations de mammifères marins à partir du quai de Rivière-du-Loup. Cette entreprise débute ses activités en juin pour les terminer à la mi-octobre. Le navire de la compagnie effectue une à deux sorties par jour, au cours du mois de juin, la même chose de septembre à la mi-octobre. Lors de la période d'achalandage maximum qui correspond aux mois de juillet et d'août, le navire peut effectuer trois sorties par jour. La majorité des observations de mammifères marins s'effectuent à l'embouchure du Saguenay. Près de 15 000 touristes utilisent ce navire par saison.

Il y a aussi dans la région la Société Duvetnord Ltée qui offre des excursions écotouristiques sur les îles du Saint-Laurent. Cette société prône la découverte et la protection de la faune avienne de la région. Ses navires utilisent la marina du quai de Rivière-du-Loup. L'observation d'oiseaux se réalise également à marée basse sur les rives à proximité du quai.

Les autres activités nautiques comme le ski nautique et la baignade sont peu pratiquées dans la région. Une plage est située à 1 km en aval du quai mais elle serait peu fréquentée.

Il y a deux espaces protégés dans le secteur de Rivière-du-Loup. L'un est la Réserve Nationale de faune de l'île Verte. Elle est située à 25 km à l'est de Rivière-du-Loup. L'autre est le refuge d'oiseaux migrateurs à l'île du Pot-à-l'eau-de-Vie, situé à 10 km au nord-ouest du quai.

7.4 Principales contraintes et préoccupations

Le BAPE a déjà tenu du 3 avril au 18 mai 2001 une période d'information et de consultation publique sur le programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup proposé par la Société des traversiers du Québec. Un compte rendu de réunions a présenté les préoccupations des citoyens face à ce projet. Les préoccupations du public se classent en trois catégories: les bélugas, l'environnement, et la procédure d'évaluation environnementale. La liste ci-dessous mentionne les préoccupations du public qui ont déjà été formulées lors de ces rencontres pour le projet de dragage, mais qui peuvent être d'actualité pour le projet de construction du quai de Rivière-du-Loup. Des préoccupations ont également été ajoutées afin de couvrir au maximum les demandes ou les attentes du public.

7.4.1 Préoccupations environnementales :

- modalité de construction du quai;
- répercussions sur les berges et les marais avoisinant le quai;
- répercussions sur les poissons du secteur ainsi que sur la pêche commerciale et sportive;
- répercussions sur les oiseaux du secteur;
- quantité des sédiments à draguer chaque année ;
- teneur en métaux des sédiments et leur contexte général ;
- possibilité d'une gestion terrestre des sédiments dragués, par exemple, comme matériau de remblai pour un secteur de l'autoroute 20 ;

- contamination des matériaux excavés ;
- zones échantillonnées pour l'étude de la qualité chimique des sédiments ;
- niveau du bruit lors de la construction du quai ;

7.4.2 Préoccupations concernant la population de bélugas :

- effet des travaux sur la qualité de vie des bélugas ;
- type de surveillance effectuée ;
- expériences passées sur la population de bélugas ;
- informations recueillies sur le nombre d'observation de la présence des bélugas ;
- présence de bélugas pendant la période des travaux de construction

7.4.3 Préoccupations sur la procédure d'évaluation environnementale du gouvernement :

- nécessité d'une étude d'impact et déroulement de la procédure d'évaluation environnementale ;
- surveillance environnementale et suivi des travaux ;
- échéancier des travaux de construction dans l'éventualité de la tenue d'une d'audience publique ;
- tenue d'un nouveau processus d'évaluation environnementale, s'il devait y avoir des modifications au projet ;
- possibilité d'amender un certificat d'autorisation ;

7.4.4 Quelques préoccupations supplémentaires :

- continuité des activités par les utilisateurs du quai pendant les travaux;
- répercussions économiques au point vu local et régional;
- récurrence des travaux de dragage si besoin dans le futur ;
- critères de sélection de l'entrepreneur ;
- critères de l'appel d'offres de l'éventuel entrepreneur.
- revendications territoriales des amérindiens (Malécite)

Le BAPE a reçu en copie conforme une lettre du Club de Yacht Rivière-du-Loup inc. adressée au ministre délégué aux Transports, M. Jacques Baril, faisant état de leurs inquiétudes face aux problèmes créés par les sédiments. Dans le cadre du projet de construction du quai, le Club de Yacht de Rivière-du-Loup inc. demande un aménagement spécifique pour qu'il y ait une utilisation constante de la marina. De manière spécifique, ils demandent à ce qu'il n'y ait plus de sédiments entravant la libre circulation des utilisateurs de la marina comme dans le passé.

8.0 Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux naturel et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Pour la phase de construction, les principaux impacts attendus sont associés aux activités de mise en place d'un rideau de palplanches, de construction de fondations sur pieux circulaires en acier, d'excavation et de remblayage de matériaux en milieu marin incluant les activités de transport qui y sont associées.

La présence des infrastructures (quai, brise-lames, épis de protection) peut générer des impacts sur le régime sédimentaire et la stabilité des berges et des marais et nuire à la migration ou l'utilisation biologique de certaines espèces. L'aspect visuel est également à considérer.

Pendant la phase d'opération, les impacts seront associés aux opérations du traversier et aux activités de dragage d'entretien si elles sont requises dans le futur et aux rejets liquides du bâtiment de service.

9.0 Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

- études préparatoires (2001-04)
- construction du quai (2004 - 07)
- phase exploitation (prévision de 30 ans)

10.0 Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

- gare maritime
- aménagement du parc Récréo-Touristique par la ville de Rivière-du-Loup
- réorganisation ou relocalisation de la marina existante et des croisiéristes.

11.0 Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact. Le cas échéant, inclure le plan de communication envisagé.

La Société des traversiers du Québec a formé un comité de consultation du projet regroupant des représentants de la municipalité de Rivière-du-Loup et de la traverse de Rivière-du-Loup/Saint-Siméon. La municipalité de Rivière-du-Loup représente les croisiéristes, la marina, les citoyens et autres intervenants du milieu. Des rencontres sont prévues au fur et à mesure de l'avancement des études pour informer les gens, valider les résultats obtenus auprès des utilisateurs et recueillir les préoccupations des gens et des groupes du milieu.

12.0 Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

Pour toute question relative aux aspects environnementaux communiquer avec monsieur Robert Hamelin, biologiste au (418) 834-7686

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet
sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 23 octobre 2001 par Robert Homelini